

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SIMANDRE SUR SURAN s'est rassemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc BAVOUX, Maire.  
Convocation du 04 septembre 2025.

**Présents** : Marc BAVOUX ; Philippe JEANNIN ; Karine BALLAND ; Françoise GIROUX, Eric LIZON A LUGRIN ; Bernard CONVERT ; Daniel GALLIOT ; Alice GUILLOT ; Emmanuel JAYR ; Rémi GUILLOT ; Christine MERLE.

**Absents excusés** : Florence VERBECK (pouvoir donné à Philippe JEANNIN) ; Michel FEMY (pouvoir donné à Marc BAVOUX).

En raison des travaux dans le bâtiment de la mairie, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 03/07/2025 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Alice GUILLOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **1. Droits de préemption urbains**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITÉ**, **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- Parcelles C1381p et C1382, appartenant à Madame Corinne LEBEGUE, et vendues au profit de Madame Karine CHARDONNET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la **MAJORITÉ (ABSTENTION 1 : Eric LIZON A LUGRIN)** **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- Parcelles C1181, C1182 et C1185 appartenant à Madame Yvette MICHOLLET et vendues au profit de Monsieur Johan PUTIN.

### **2. Point sur le dossier crèche**

Marc BAVOUX prend la parole pour faire un point sur l'avancement du projet relatif à la création d'une crèche publique, Route de Chavannes, à Simandre-sur-Suran.

Il rappelle que ce projet intercommunal (puisqu'il regroupe 11 communes du Revermont) a été lancé le 16 décembre 2020, et prend sa source dans le constat fait par les élus du vieillissement des assistantes maternelles, et du non-renouvellement de ces dernières, ce qui pose un problème de garde des jeunes enfants par les familles.

La future crèche envisagée s'intégrera dans le projet de réaménagement du Centre Village, porté par la Commune en lien avec Grand Bourg Habitat, avec la construction de 4 maisons et de 6 appartements à la place de la Cure.

La structure pourra accueillir 12 enfants au lieu des 18 initialement prévus.

Le montant des travaux à venir est estimé à 800 000 €.

Monsieur le Maire précise que les conférences territoriales Bresse Revermont et Sud Revermont subventionneront le projet dans le cadre du PET à hauteur de 150 000 € H.T pour chaque conférence territoriale, grâce au fait que ce dernier portera sur de la rénovation de bâtiment.

Pour la partie fonctionnement, Grand Bourg Agglomération prendra à sa charge 30% des frais, les 70% restant étant à la charge des communes.

La première année, la part fonctionnement de la structure sera prise en charge par GBA, qui la répercutera en année N+1 aux communes.

Pour les familles, le coût de revient par garde d'enfant sera 3 fois moins élevé dans cette structure que dans une crèche privée, et les parents seront éligibles au tarif PSU pour le paiement de leurs factures.

Il informe les élus qu'une 12<sup>e</sup> commune, Val Revermont, souhaite intégrer ce projet.

La commune de Villereversure maintient à priori sa participation, et celle de Ramasse doit la confirmer.

Le projet de crèche n'aboutira qu'à la condition que les 12 communes du Revermont donnent formellement leur accord.

D'ici le 31 décembre, chaque commune participante devra signer une convention avec GBA.

Les travaux devraient débuter en 2027, pour une ouverture de la crèche en 2028.

### **3. Point sur le dossier Berges du Suran**

Philippe JEANNIN prend la parole pour rappeler aux élus que la phase opérationnelle concernant l'aménagement des Berges du Suran va bientôt démarrer.

Ces travaux sont indispensables puisque les Berges s'effondrent progressivement.

Il précise que le dernier aménagement de ces dernières remonte à 2011.

En 2023, des devis ont été demandés aux entreprises pour la réalisation de cette opération, et le coût prévisionnel s'élève à environ 70 000 € pour la commune. Des dossiers de subvention ont été déposés auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « équipements de proximité » et auprès de l'Etat, au titre de la DETR. Le montant des subventions notifiées par ces deux organismes à la commune s'élève à la somme de 34 490 €.

Le CAUE a été sollicité par la Commune pour faire des propositions d'aménagement, ainsi que l'atelier FAR PAYSAGES.

La restitution de leurs études a été faite fin mai, début juin.

L'idée est de reprendre l'aménagement de la Berge du Suran entre le Pont et le Gué, de reprofiler cette dernière en talus, de la végétaliser, et de repositionner le chemin piétonnier.

De plus, la Commune souhaite racheter une bande de terrain à la fromagerie et à Gamm Vert pour pouvoir créer de la voirie publique et des places de parking.

Par ailleurs, comme le projet d'aménagement des Berges du Suran va occasionner un problème de stationnement pour les véhicules de sa clientèle, l'Auberge du Pont propose d'aménager sa terrasse en parkings.

La Commune aménagera en parallèle l'Impasse du Pêcheur pour l'accès des véhicules à cette plateforme créée.

Philippe JEANNIN précise qu'une réunion a eu lieu ce jeudi 11 septembre, avec le SR3A, l'architecte paysagiste de FAR PAYSAGES et 2 entreprises pressenties pour faire le travail de réaménagement.

Le SR3A prendra à sa charge financièrement toute la partie concernant le reprofilage et la végétalisation de la Berge (tranche 1) à hauteur de 50 000 €. Le coût de l'aménagement du cheminement piétonnier, l'aménagement de parkings, la reprise de la voirie et les plantations (tranche 1) sera à la charge de la commune, avec un montant d'environ 70 000 € confirmé et subventionné à hauteur de 50%.

Les travaux de la tranche 1 vont démarrer en début d'année 2026 (fin janvier, début février).

#### **4. Mairie : fin des travaux – déménagement – inauguration**

Monsieur le Maire prend la parole pour rappeler que les travaux avancent conformément au calendrier, et sont en phase finale.

Du mobilier neuf sera prochainement installé.

L'inauguration est prévue le 08 novembre à 14h00.

Monsieur le Président de GBA et Maire de Bourg-en-Bresse, Jean-François DEBAT, a confirmé sa présence, ainsi que le député Xavier BRETON, ainsi que les deux conseillers départementaux du canton de Saint Etienne-du-Bois, Catherine JOURNET et Alain CHAPUIS.

Madame Virginie GUÉRIN-ROBINET, secrétaire générale de la Préfecture de l'Ain, doit confirmer sa présence.

#### **5. Travaux cimetière**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan d'aménagement concernant la prolongation du cimetière de la Commune.

Il rappelle aux élus qu'après discussion, il a été décidé de démonter le mur en pierre de la Cure et de le reconstruire à l'identique au fond du cimetière, pour une raison d'économies et d'esthétisme.

Deux entreprises ont été consultées pour ce travail, et la Commune a reçu un devis, celui de l'entreprise CALIS MACONNERIE RÉNOVATION pour un montant de 23 436.00 € T.T.C.

Il propose aux élus d'approuver trois devis : le premier proposé par l'entreprise LTATP pour le terrassement de la parcelle pour un montant de 18 215.40 € T.T.C, le deuxième proposé par l'entreprise ALEX AMÉNAGEMENT pour le portail de clôture pour un montant de 6 187.75 € T.T.C, et le troisième, proposé par l'entreprise CALIS MACONNERIE RÉNOVATION, pour le démontage du mur de la cure et sa reconstruction à l'identique comme mur de clôture pour un montant de 23 436.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise LTATP pour le terrassement de la parcelle dont le montant s'élève à la somme de 18 215.40 € T.T.C ;
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise ALEX AMÉNAGEMENT pour le portail de clôture dont le montant s'élève à la somme de 6 187.75 € T.T.C ;
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise CALIS MACONNERIE RÉNOVATION pour le démontage du mur de la cure et sa reconstruction à l'identique comme mur de clôture dont le montant s'élève à la somme de 23 436.00 € T.T.C ;
- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget principal de la Commune, section investissement.

## **6. RIFSEEP**

Monsieur le Maire précise qu'une délibération concernant l'attribution du RIFSEEP doit être prise pour modifier les montants de référence annuels pouvant être accordés aux agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITÉ**, **APPROUVE** la modification des montants de référence pouvant être accordés aux agents de la manière suivante :

|                                          | IFSE            |                 | CIA             |                 |
|------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|                                          | Montant minimum | Montant maximum | Montant minimum | Montant maximum |
| Groupe 1 (poste de secrétaire de mairie) | 4000.00 €       | 7066.00 €       | 0.00 €          | 700.00 €        |
| Groupe 2 (agents polyvalents)            | 1500.00 €       | 7066.00 €       | 0.00 €          | 700.00 €        |

## **7. Décisions modificatives**

Monsieur le Maire informe les élus des décisions modificatives suivantes, prises dans le cadre de l'article L5217-10-6 du CGCT :

- Virement de 588 € du compte 2158/Chapitre 21/Opération 158 « sécurité voies et dénomination des rues » au compte 212/Chapitre 21/Opération 199 « Aire de jeux » ;
- Virement de 574.40 € du compte 2158/Chapitre 21/Opération 158 « sécurité voies et dénomination des rues » au compte 212/Chapitre 21/Opération 199 « Aire de jeux » ;
- Virement de 2730 € du compte 212/Chapitre 21/Opération 172 « Chemin piéton accès Gué long Suran » au compte 212/Chapitre 21/Opération 204 « Aménagement Voirie ».

Monsieur le Maire rappelle également aux élus qu'une réunion avec Madame VOLIN, conseillère aux décideurs locaux, s'est déroulée le 11 septembre, à 15h00.

Cette dernière a fait une présentation de la situation financière de la Commune.

2 éléments ressortent de cette rencontre : le niveau d'endettement de la Commune demeure élevé, mais la commune dispose d'un bon niveau de trésorerie pour faire face à ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

## **8. Dossier – Tremplin – MRJC**

Monsieur le Maire prend la parole pour rappeler que les dirigeants de l'Association TREMPLIN ont informé les élus de la Commune le 15 mai de leur souhait de racheter le bâtiment de la Fabrique du Revermont, pour le réaménager afin d'y installer une pension de famille susceptible d'accueillir entre 15 et 20 personnes en voie de réinsertion dans une 20<sup>e</sup> de logements sociaux.

Le 21 mai, les dirigeants de l'Association TREMPLIN sont venus présenter leur projet, et ont proposé aux élus de se déplacer à Saint Denis-lès-Bourg, dans une pension de famille gérée par l'organisation, afin d'évaluer son impact sur le tissu environnemental de la Commune.

Le 20 juin, Tremplin a confirmé son offre d'achat du bâtiment de la Fabrique du Revermont, avec une clause suspensive en cas d'avis défavorable du Maire.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption lors de la vente du bâtiment de la Fabrique du Revermont, compte-tenu du coût lié à son achat.

Le 05 juillet, les élus se sont donc rendus sur le site, pour une présentation de son fonctionnement par son Directeur.

Le 22 juillet, ce dernier est violemment agressé par l'un des résidents.

Une pétition est mise en ligne le 03 août par des habitants de Simandre-sur-Suran pour refuser l'installation d'une structure identique à Thioles.

Marc BAVOUX lit le texte de la pétition.

Françoise GIROUX prend alors la parole pour lire un communiqué élaboré par l'ensemble du Conseil Municipal à destination de la population de Simandre-sur-Suran, qui reprend l'historique lié à ce projet porté par l'Association TREMPLIN, tel que présenté ci-dessus.

Elle précise que 422 personnes ont signé la pétition au 1<sup>er</sup> septembre, dont 215 habitants de Simandre-sur-Suran.

Une réunion d'information concernant ce projet sera organisée à la salle des fêtes de Simandre-sur-Suran le 23 septembre à 20h00, et un courrier sera déposé dans les boîtes aux lettres des habitants à cet effet.

Le 30 septembre, une réponse sera donnée par le Maire en ce qui concerne l'installation de ce projet sur la Commune. Cette dernière paraîtra sur l'application « Panneau Pocket ».

## **9. Questions diverses**

### **- Fermeture du camping**

Marc BAVOUX prend la parole pour indiquer que le camping ferme ses portes cette année le 12 septembre.

Il remercie Michel FEMY et Bernard CONVERT pour leur investissement qui a permis le bon fonctionnement de ce dernier tout au long de la saison touristique.

### **- Rentrée scolaire**

Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a pas de changement au niveau du corps enseignant pour l'année scolaire 2025/2026.

L'école accueille cette année 69 enfants.

### **- Bulletin municipal**

Françoise GIROUX rappelle qu'en vue de la préparation du prochain bulletin municipal, une réunion à destination des associations est organisée le 8 octobre, pour la remise des articles et le calendrier des manifestations.

### **- CCAS**

Françoise GIROUX précise que la prochaine réunion du CCAS se déroulera le mercredi 24 septembre à 20h30, avec pour ordre du jour l'organisation du repas des anciens, qui sera préparé cette année par le restaurant Tissot le 22 novembre.

### **- Ferme des Pies**

Philippe JEANNIN informe l'assemblée qu'il y a 2 volontaires pour la reprise de la ferme des Pies.

La SAFER les auditionnera et choisira le repreneur définitif le 25 septembre.

### **- Réunion publique – France Renov**

Emmanuel JAYR prend la parole pour rappeler qu'une réunion publique est organisée par France Renov à la salle des fêtes de Simandre-sur-Suran le 18 novembre, à 20h30, afin d'informer le public par rapport aux aides apportées en cas de rénovation de l'habitat.

### **- Stade - Vandalisme**

Monsieur le Maire rappelle que la commande d'éclairage d'un des poteaux du stade a été incendiée le 28 août.

Ce poteau ne peut plus éclairer.

Une déclaration a été faite auprès de l'assurance, et une plainte déposée.

Pour le moment, la commune ne dispose pas de devis à présenter au conseil municipal pour la réparation de cette infraction.

Le Conseil Municipal regrette et condamne cet acte de vandalisme.

- **TAP**

Karine BALLAND rappelle que les TAP redémarrent cette année, et qu'une réunion avec les bénévoles sera organisée le 24 septembre prochain.

- **Prochaines réunions**

- **18/09/2025** = GBA = Conférence territoriale Bresse Revermont à Beaupont.
- **19/09/2025 à 19h30** = Assemblée Général de l'Association « l'Echo du Suran ».
- **22/09/2025 à 9h00** = Réunion voirie avec GBA = programmation de la fin des travaux.
- **22/09/2025** = Crèche = Comité de pilotage
- **23/09/2025 à 18h00** au siège de GBA = Commission aménagement, urbanisme, patrimoine, voirie, aménagement numérique.
- **23/09/2025 à 20h00** à la salle des fêtes = TREMPLIN = Réunion d'information de la population.
- **24/09/2025 à 20h30** à la salle des fêtes = Réunion du CCAS.
- **28/09/2025 à 10h00** à l'église de Villereversure = messe d'installation du Père Augustin en présence de l'Evêque du diocèse.
- **29/09/2025 à Foissiat** = GBA = Conférence des Maires.
- **01/10/2025** = Déménagement du secrétariat dans les locaux rénovés de la Mairie.
- **06/10/2025 à Viriat** = GBA = Conseil Communautaire.
- **08/10/2025 à 20h30** en mairie = Réunion avec les associations pour le prochain bulletin municipal.
- **22/11/2025** à la salle des fêtes = Repas des Anciens
- **09/01/2026** à la salle des fêtes = Vœux de la Municipalité.

Les dates de la préparation et des prochains conseils municipaux ont également été précisées :

- **20/10/2025** = Préparation du Conseil Municipal
- **23/10/2025** = Conseil Municipal
- **1<sup>er</sup>/12/2025** = Préparation du Conseil Municipal
- **04/12/2025** = Conseil Municipal
- **26/01/2026** = Préparation du Conseil Municipal
- **29/01/2026** = Conseil Municipal
- **09/03/2026** = Préparation du Conseil Municipal
- **12/03/2026** = Conseil Municipal (Vote du Budget)
- **13/03/2026** = Conseil d'Administration du CCAS (Vote du Budget)

**Séance levée à 22h10**